



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PALLUAU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le **VINGT-CINQ MAI**, le conseil municipal de PALLUAU dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Marcelle BARRETEAU - Maire

Étaient présents (8) : Pierre AUTEXIER - Marcelle BARRETEAU - Guillaume BUTEAU – Mathilde GUIBRETEAU
Catherine PERROCHEAU - Renaud des PORTES DE LA FOSSE – Pascal TRETON - Anne-Lise VALLET

Excusés (2) : Pascal AVRIT – Virginie LEBERT

Pouvoir (1) : Sandrine FUZEAU pour Marcelle BARRETEAU

Présents **8** Votants **9** Date de la convocation : **17 mai 2023**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Guillaume BUTEAU a été désigné secrétaire de séance.

**ATTRIBUTIONS D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « LES PALETS PALLUDÉENS »
DÉLIBÉRATION N° 2023_5D1**

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de l'association « Les Palets Palludéens » tendant à obtenir une subvention exceptionnelle de 100 € pour financer 3 trophées (photo sur toile) avec le logo de la Commune de Palluau en remplacement des coupes habituellement remises.

Sur proposition du Maire,

À l'unanimité des membres présents,

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association « Les Palets Palludéens » à l'occasion des 24 heures du palets 2023 qui aura lieu les 27 et 28 mai 2023.

Pour extrait conforme
Marcelle BARRETEAU – Maire